

Luxembourg

Mise à jour 30 octobre 2006

Items	Contents
Autorité compétente	M. Georges BRUCH Chef de la Division Relations Internationales / Administration des Contributions Directes / Ministère des Finances 45, Blvd Roosevelt /L - 2982 Luxembourg / Luxembourg Tél.: 352 40 800-2204 E-mail: georges.bruch@co.etat.lu
Organisation	La Division des Relations Internationales est l'autorité chargée de la négociation des conventions internationales contre les doubles impositions et de l'élaboration des projets de loi tendant à les mettre en vigueur, de l'exécution du suivi des conventions conclues, des échanges de renseignements avec les administrations fiscales étrangères
Champ d'application	La procédure amiable est utilisée tant pour résoudre la double imposition d'un contribuable en particulier que pour examiner l'interprétation ou l'application de la convention fiscale
Instructions administratives	Pas de réglementation spécifique
Délai pour introduire un recours	
Forme de la demande	
Documentation	Le contribuable doit rapporter toutes les pièces permettant de prouver effectivement la double imposition.
Honoraires	Non
Recouvrement / Intérêts/ Pénalités	Non
Autres mécanismes	La Convention d'arbitrage des Communautés européennes La Convention conclue entre le Luxembourg et le Mexique prévoit un arbitrage
Site Web du Ministère des Finances	www.impotsdirects.public.lu